

- Angleterre.** — Instruction sur l'établissement de l'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion, pour la conversion de l'Angleterre, 516. — Bref d'institution apostolique de cette archiconfrérie, 524. — Statuts de l'archiconfrérie, 529.
- Anne de Sorel (Sainte-).** — Inondation. — Quête pour les victimes du désastre, 101, 102.
- Apôtres.** — Leurs diverses vocations, 89, 90. — L'ordre dans lequel le Nouveau-Testament énumère les apôtres, 91. — Caractères particuliers des deux missions qu'ils reçoivent du Sauveur, 39, 40. — Explication du texte : “*Oves in medio luporum, prudentes sicut serpentes, simplices sicut columbae*”, 41, 42.
- Associations catholiques.** — Louées et encouragées, 491, 492. — *Voir Confréries.*
- Assomption.** — Sa solennité renvoyée, ainsi que le jeûne qui la précède, quand elle vient en occurrence avec la fête de Saint-Hyacinthe, 197.
- Autels.** — Autels des sacristies de toutes les églises du diocèse, déclarés privilégiés, 104. — Qualité nécessaire aux autels pour jouir de ce privilège, 105.
- Azarias.** — Voir *Ananias.*

B

- Baptême.** — En quelle langue faire les interrogations, 456. — Voir *Sacrements.*
- Bénédiction nuptiale.** — Rituelle et solennelle, 48 ; l'une et l'autre, de précepte, Ibid. — Nouvelle discipline touchant l'extension du bénéfice de la bénédiction solennelle, 49. — Quel est le ministre de la bénédiction nuptiale solennelle, Ibid ; à qui elle se doit conférer, Ibid ; avec quelles solennités, 50 ; en quels temps et quels lieux, 51. — Sa collation à plusieurs mariages célébrés simultanément, 51.
- Bénédiction papale *in articulo mortis*** — Ce qu'elle est, 62 ; quel en est le ministre, Ibid ; quels en sont les sujets, 63. — Rites de sa collation, 64. — Faculté de la réitérer en certains cas, 64, 65. — On n'en gagne qu'une fois l'indulgence, quand même on aurait des titres multipliés à la recevoir, 66. — Conditions à remplir par le malade pour gagner cette indulgence, Ibid.
- Biens ecclésiastiques.** — Leur nature et leurs espèces, 14, 15. — De quels biens les clercs ont le domaine parfait, et desquels le seul usufruit, 18, 19. — Droits et devoirs des clercs relativement aux biens ecclésiastiques, 27 à 30. — Quel péché constitue le détour-